

EVADE™



> QUAND APPLIQUER ?

- > Pour obtenir des résultats optimum, il est préférable de traiter en période de végétation développée et poussante.
- > Traiter sur végétation sèche, par temps calme (pour éviter toute dérive du produit) et à des températures inférieure à 25°.
- > **Broussailles et Zones Herbeuses** : Traiter en période de végétation active de mars à octobre. Eviter les traitements en période de sécheresse.
- > **Souches** : Traiter le plus tôt possible après l'abattage sur une coupe fraîche. Rafraîchir préalablement les coupes si les arbres ont été abattus plus de 2 semaines auparavant.

J	F	M	A	M	J
J	A	S	O	N	D

■ optimum ■ possible

> COMMENT APPLIQUER ?



USAGES	DOSES	CONDITIONS D'EMPLOIS
Dévitalisation de broussailles	4 L/ha ou 2 L/hL	Application du 1 ^{er} Mars au 31 Octobre. Une application par an.
Dévitalisation Arbre sur pied & Souches	300 L/ha ou 30 L/hL d'eau, 1 L de bouillie/m ² de section de souche	Application toute l'année. Une application par an.
Dés herbage Zones herbeuses	8 L/ha	Application du 1 ^{er} Mars au 31 Octobre. Une application par an.

1/ PRÉPARER

Préparer la quantité de bouillie nécessaire en fonction de la surface à traiter.

- remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte d'EVADÉ™,
- rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve,
- compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.

L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant ; incorporés dans la cuve ; permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Traiter selon la nature, la hauteur et la densité de la végétation à détruire, de façon à obtenir une pulvérisation directe et pénétrante.

Appliquer uniformément sur le feuillage de la végétation à détruire jusqu'à la goutte tombante.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses.

Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer.

Pour cela, utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.



FICHE D'IDENTITÉ



USAGES et DOSES HOMOLOGUÉES

Traitements généraux - Dévitalisation de broussailles : 4 L/ha.

Traitements généraux - Dévitalisation - Arbre sur pied Souches : 30 L/ha.

Usages non agricoles - Dés herbage - Zones herbeuses : 8 L/ha.

A.M.M. N° 9300189

COMPOSITION

60 g/l de triclopyr⁽¹⁾ sous forme de sel, 20 g/l de fluroxypyr⁽¹⁾ sous forme d'ester.

FORMULATION

Micro-émulsion de type aqueux (ME).

CONDITIONNEMENT

Bidons de 1L ou 5 L.

CLASSEMENT

GHS07 - GHS09 – Attention.



PROFIL TECHNIQUE



EFFICACITÉ

Efficace sur de très nombreuses espèces ligneuses et herbacées.

SÉLECTIF

Sélectif des graminées présentes. Il protège ainsi les sols des risques d'érosion du fait du maintien du couvert végétal.

SÉCURITÉ

Peut être appliqué à proximité de toute végétation, sans risque de phytotoxicité pour celle-ci.

Sa formulation spécialement adaptée (triclopyr sel) lui confère à une grande sécurité d'emploi en limitant considérablement les risques de volatilité.



➤ MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

EVADÉ™ est absorbé par voie foliaire et migre en profondeur dans la plante jusqu'au système racinaire, permettant ainsi la destruction totale des espèces sensibles.

La pénétration dans la plante se fait rapidement (30 mn environ). Après quelques jours les premiers symptômes apparaissent : déformation, jaunissement. La destruction intervient au bout de quelques mois pour les ligneux et autres dicotylédones herbacées et semi-ligneuses.

En revanche, elle est beaucoup plus rapide (environ 2 à 4 semaines) pour les ronces, orties et chardons.

La rapidité d'action dépend également de la période d'application (plus rapide au printemps qu'en automne).

NOMS COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
EVADÉ™ à 4 l/ha ou 2 L/hL d'eau	
Robinier	<i>Acacia pseudoacacia</i>
Ailanthé	<i>Ailanthus altissima</i>
Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Bouleaux	<i>Betula ssp</i>
Buddleia	<i>Buddleja ssp</i>
Callune	<i>Calluna ssp</i>
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
Chardons	<i>Carduus ssp</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Châtaignier commun	<i>Castanea sativum</i>
Cirsés	<i>Cirsium ssp</i>
Cistes	<i>Cistus ssp</i>
Clématites	<i>Clematis ssp</i>
Cornouillers	<i>Cornus ssp</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Genêts	<i>Cytisus ssp</i>
Epilobes	<i>Epilobium ssp</i>
Bruyères	<i>Erica ssp</i>
Panicauts	<i>Eryngium ssp</i>
Fusains	<i>Euvonymus ssp</i>
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>
Genêts	<i>Genista ssp</i>
Lierre grim pant	<i>Hedera helix</i>
Berces	<i>Heracleum ssp</i>
Millepertuis	<i>Hypericum ssp</i>
Noyers	<i>Juglan ssp</i>
Genévrier	<i>Juniperus communis</i>
Troène	<i>Ligustrum ssp</i>
Chèvrefeuille	<i>Lonicera ssp</i>

NOMS COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
EVADÉ™ à 4 l/ha ou 2 L/hL d'eau	
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>
Menthe	<i>Mentha ssp</i>
Oliviers	<i>Olea ssp</i>
Bugrane arrête-bœuf	<i>Ononis spinosa</i>
Picris	<i>Picris ssp</i>
Peupliers	<i>Populus ssp</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Chênes	<i>Quercus ssp</i>
Renouée du Japon	<i>Reynoutria ssp</i>
Eglantier	<i>Rosa canina</i>
Romarin	<i>Rosmarinus officinalis</i>
Garance	<i>Rubia ssp</i>
Ronces	<i>Rubus ssp</i>
Patience	<i>Rumex ssp</i>
Saules	<i>Salix ssp</i>
Sureau yèble	<i>Sambucus ebulus</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Morelles	<i>Solanum ssp</i>
Sorbier	<i>Sorbus ssp</i>
Faut-genêt	<i>Spatium junceum</i>
Consoude	<i>Symphytum ssp</i>
Lilas commun	<i>Syringa vulgaris</i>
Thym	<i>Thymus</i>
Tilleuls	<i>Tilia ssp</i>
Ajonc	<i>Ulex europaeus</i>
Ormes	<i>Ulmus ssp</i>
Ortie	<i>Urtica dioica</i>
Viorne	<i>Viburnum ssp</i>



➤ RECOMMANDATIONS

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
 - En cas de mélange de produits avec EVADÉ™, nous contacter au préalable.
 - Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
 - Rendre inutilisable l'emballage vide.
 - Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire. Pour l'élimination des eaux de rinçage, se conformer à la réglementation en vigueur.
 - Pour les reliquats de produit, se conformer à la réglementation en vigueur.
 - Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.
 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.
 - Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement.
- En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

STOCKAGE

Conservé hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.



Grow a better tomorrow.

Nufarm S.A.S.
28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers
Tel. 01 40 85 50 50 Fax. 01 47 92 25 45
www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)

VOTRE CONTACT